



Dubault Biri & Associés
Société d'Avocats au Barreau de l'Essonne

5, Boulevard de l'Europe, BP 178
F - 91006 EVRY Cedex
Tél. : (+33) 1 69 36 23 23
Fax : (+33) 1 69 36 22 44
<http://www.dba-avocats.com>

Monsieur et Madame Philippe REVELLAT
129 boulevard Pasteur
94360 BRY SUR MARNE

EVRY, le 7 mars 2012

Nos Réf. : 12.00174/MID/ALF/VEF
M. REVELLAT Philippe
Vos Réf. :

FACTURE N° 1203001

Libellé	Assujettis
Honoraires Notre assistance suite à votre contrôle fiscal	1 500,00 €
Total des honoraires :	1 500,00 €
Total assujetti à T.V.A. :	1 500,00 €
T.V.A. à 19,60 % :	294,00 €
Total T.T.C. :	1 794,00 €
Net à payer :	1 794,00 €

Acompte de 897,00 € TTC versé le 7 mars 2012

Taux de T.V.A.	Assiette H.T.	Montant
19.60 %	1 500,00	294.00

En votre aimable règlement comptant à réception
Chèque à l'ordre de la société d'Avocats DUBAULT-BIRI et Associés
Code Banque BNP EVRY 30004 - Code Guichet 01621
Compte n°00010413666 - Clé RIB 72
IBAN FR76 3000 4016 2100 0104 1366 672

Paiement par carte bleue accepté

Il est impératif de joindre à votre
règlement votre numéro de dossier.

R.C.S. EVRY D 388 962 789 - SIREN 388 962 789 00011 - APE 741A - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR10388962789
Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de une fois et demie
l'intérêt légal (loi N° 92-1442 du 31 décembre 1992).